

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 25 (1940)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Extrait des délibérations

des séances communes des Conseils de direction et de surveillance de l'Union des 22 et 23 janvier 1940.

En ouvrant la séance, le président fait l'éloge funèbre de M. le Dr F. J. Stadelmann, président du Conseil de surveillance, décédé le 2 décembre dernier. L'Union gardera un souvenir reconnaissant au défunt qui s'est dépensé sans compter pour la cause raiffeiseniste.

1. Les conditions d'admission étant dûment remplies, les nouvelles Caisses de **Buchberg** (Schaffhouse) et **Römerswil** (Lucerne) sont acceptées dans l'Union.

Le nombre des nouvelles Caisses fondées en 1939 atteint 9. L'Union compte actuellement **667 Caisses** disséminées sur le territoire des 22 cantons de la Confédération.

2. L'approbation définitive est donnée à **20 crédits à des Caisses affiliées** pour un montant global de fr. 670.000. Ces crédits sont, pour la plupart, motivés par les besoins extraordinaires des communes.

3. La Direction de la **Caisse centrale** soumet aux Conseils les comptes annuels et le bilan de 1939 et présente un rapport de gestion circonstancié.

Après l'ascension rapide des dernières années, le bilan accuse pour le dernier exercice une regression de 3,1 millions résultant des retraits effectués par les Caisses pour satisfaire aux besoins de crédit de leurs sociétaires. La somme du bilan a passé ainsi à Fr. 76,3 millions. Les fonds publics et titres sont portés au bilan au cours moyen de décembre; ils accusent une diminution de 8,8 millions qui est avantageusement compensée par une augmentation de 4,6 millions des créances hypothécaires.

L'excédent de l'exercice est de Fr. 280.325,87. On prévoit de l'utiliser de la manière suivante: Fr. 165.000 paiement aux parts sociales de l'intérêt maximum statutaire de 5 % comme d'ordinaire, Fr. 100.000 versement au fonds de réserve, Fr. 15.325,87 report à compte nouveau.

Le rapporteur relève qu'il n'y a pas eu de perte à déplorer sur les comptes débiteurs et que rien de semblable n'est prévisible pour l'avenir encore.

Les frais généraux (y compris tous les impôts et une subvention de Fr. 86.415,35 pour la réduction du coût de la revision des Caisses affiliées) forment le 0,38 % de la somme du bilan. Les exigences de la loi sur les banques au sujet de la liquidité et des fonds propres sont largement remplies.

4. Il est pris connaissance de quatre **rapports de revisions** effectuées à la Caisse centrale par des délégations des deux Conseils de direction et de surveillance.

5. Un échange de vues a lieu au sujet du **marché de l'argent** et des **conditions d'intérêts**. Les Conseils décident d'élever de ¼% à partir du 1er janvier les taux appliqués aux Caisses affiliées en compte courant ordinaire. Pour les placements à 3 ans de terme au moins la Caisse centrale bonifiera 3 ¼%.

6. La Direction de l'**Office de revision** présente un rapport étendu sur les revisions et la situation générale des Caisses affiliées.

L'activité de fondation a été fortement entravée au printemps par l'épizootie de fièvre aphteuse et en automne par la mobilisation. Mais, en dépit des événements, le mouvement poursuit son développement. Les comptes qui sont déjà parvenus à l'Union présentent en général une légère augmentation des dépôts et des bénéfices normaux.

Bien que le service de revision ait dû être restreint et même temporairement complètement suspendu du fait de la mobilisation, 552 Caisses soit le 83 % de l'effectif complet ont néanmoins subi la revision professionnelle ordinaire par les soins de l'Union.

Une attention particulière a été attribuée à cette occasion à la bonne administration des prêts et crédits. Le résultat de ces revisions a été en général satisfaisant et a mis en relief la grande stabilité et la force de résistance que manifestent nos Caisses dans le tourbillon de l'heure présente.

7. La **signature sociale collective par procuration** est conférée à M. SEREX Henri, secrétaire adjoint, au service de l'Union depuis 1917, ainsi qu'à M. MEINBERG Alois, reviseur de l'Union depuis 1921.

8. Les Conseils ratifient les comptes de la **Caisse de retraite de l'Union** qui comprend actuellement 44 membres. Le capital de cette fondation est à ce jour de Fr. 471.029,20.

9. Ensuite des circonstances actuelles, la fixation de la date, du lieu et de l'ordre du jour du prochain **congrès de l'Union** est renvoyée à une nouvelle séance qui aura lieu en mars prochain.

10. Les Conseils fixent comme suit le **droit au salaire du personnel de l'Union en service actif**: employés mariés 70 % du salaire plus 10 % pour le premier et 5 % pour chaque autre enfant, maximum 100 %; employés célibataires 35 %, ceux avec obligation légale d'assistance 50 %.

11. La fondation d'une **Caisse de compensation de salaires** pour le personnel de l'Union et des Caisses affiliées est envisagée conformément à l'arrêté fédéral du 20 décembre 1939. La décision définitive à ce sujet interviendra dès que les pourparlers qui sont actuellement en cours avec Berne auront abouti.

Il y quarante ans

Le premier janvier 1900 marque une date particulièrement importante dans les annales du mouvement Raiffeisen suisse.

C'est ce jour là, il y a aujourd'hui 40 ans, que la première Caisse Raiffeisen suisse, fondée par le curé Traber, commençait son activité.

Cette Caisse est celle du village thurgovien de Bichelsee que nous pouvons surnommer de ce fait le « Rütli du mouvement raiffeiseniste suisse ».

Ayant appris par un ecclésiastique de passage en Suisse à connaître les coopératives de crédit que F. G. Raiffeisen avait créées et qui avaient pris déjà une grande extension à l'étranger, le curé de l'endroit, le vénérable J. E. Traber, convoqua une première assemblée préparatoire pour discuter de la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Cette réunion eut lieu le 3 décembre 1899. Ayant à sa disposition un exemplaire des statuts modèles de Raiffeisen, le curé Traber élaborait des statuts pour la Caisse à fonder. Après une seconde discussion de ces statuts et une troisième assemblée, le 21 décembre 1899, la Caisse Raiffeisen de Bichelsee constituée par 47 membres des deux confessions s'ouvrit le premier janvier 1900 et commença son activité sous la présidence du curé Traber. Aujourd'hui cette Caisse compte 187 membres ; elle a Fr. 2,6 millions de dépôts et Fr. 160,000.— de réserves.

Le curé Traber ne se borna heureusement pas à fonder une Caisse dans sa paroisse. En étudiant les idées et l'œuvre du grand philanthrope Raiffeisen, il en reconnut l'importance sociale et éthique pour la classe moyenne rurale et se mit à faire par la plume et par la parole une active propagande en vue de la création de Caisses en Suisse. Malgré l'opposition des banques et de certains milieux gouvernementaux, le mouvement devint vite populaire et pris rapidement de l'extension.

Lorsqu'un certain nombre de Caisses eurent été fondées celles-ci éprouvèrent également le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs. C'est alors que sous l'impulsion de Traber se fonda, en 1902, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Aujourd'hui le mouvement raiffeiseniste suisse est représenté par une organisation puissante de 667 Caisses avec 60,000 membres, 200,000 épargnants et plus de 400 millions de francs de dépôts.

A l'occasion du quarantenaire de la fondation de la première Caisse suisse

nous adressons une pensée de pieuse et de profonde reconnaissance à la mémoire du vaillant pionnier raiffeiseniste suisse, le curé Traber, qui repose depuis 1930 à l'ombre de sa petite église de Bichelsee, et nous associons à notre hommage de gratitude les 47 vaillants membres fondateurs de Bichelsee !

LUTTONS CONTRE UN DÉFAUT :

Le laisser-aller

Il y a dix ans, le directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg, M. le Conseiller d'Etat Perrier, adressait aux inspecteurs scolaires, aux commissions scolaires et au corps enseignant de son canton une circulaire que le « Paysan fribourgeois » publie en remarquant fort justement que les directives et conseils donnés à cette occasion gardent aujourd'hui encore toute leur valeur.

Le défaut dénoncé en l'occurrence n'est pas exclusif au canton de Fribourg. Bien loin de là. Il existe aussi ailleurs. N'est-ce pas même un peu notre défaut national ? C'est pourquoi nous croyons bien faire en emboitant le pas à notre confrère fribourgeois, et en reproduisant le texte de cette circulaire afin que les milieux raiffeisenistes puissent aussi tirer largement profit des exhortations qui y sont données.

Réd.

Il est agréable de parler des qualités de notre peuple. Ces qualités sont incontestables : elles ont contribué à l'édification de notre maison fribourgeoise qui est solide, malgré ses imperfections et n'ont pas manqué d'éveiller la sympathie dans les milieux les plus divers. Mais nous devons avoir le courage de voir nos faiblesses. Je veux aujourd'hui attirer votre attention sur ce qui me paraît être notre défaut national : je veux parler du laisser aller.

Si nous observons ce qui se passe dans notre vie fribourgeoise, vie familiale, vie professionnelle, vie publique, nous en constatons partout les funestes conséquences. Il va de soi que je laisse aux conducteurs spirituels de notre peuple le soin d'en dépister les effets dans la vie religieuse, comme aussi de montrer tout ce que nous pourrions puiser, pour lutter contre cette faiblesse, dans l'esprit, Dieu merci, encore profondément chrétien de notre peuple. Mais l'école, elle aussi, dans le domaine dont je vous parle, a sa tâche importante à remplir, et c'est sur ce point que j'attire votre attention.

Que d'exemples de ce laisser aller peuvent malheureusement citer ceux qui, de par leurs fonctions, suivent de

près notre ménage cantonal. Il ne vous sera d'ailleurs pas difficile de voir à travers nos allusions des noms connus et des événements plus ou moins proches dont vous avez été les spectateurs : déconfitures d'établissements de crédit, de coopératives, de syndicats, de sociétés diverses, — institutions qui auraient pu être hautement utiles, — parce qu'on n'a pas réuni les organes statutaires, que les reviseurs n'ont pas fonctionné ou se sont contentés d'un contrôle insuffisant. Insuccès dans beaucoup d'entreprises commerciales et tentatives industrielles, parce qu'on a manqué de cet ordre, de ce travail régulier et continu, de cette exactitude, de cette vision claire de la situation financière qui, seuls, peuvent conduire à la réussite. Insuccès dans tant d'exploitations agricoles qu'on aurait tort de toujours attribuer à la crise économique. Ne faut-il pas citer, à titre d'exemple, puisque la question est actuelle, certains échecs dans notre commerce de fromages, parce qu'on n'a pas apporté dans la tenue de l'étable, dans la traite, dans la conservation du lait et dans la fabrication elle-même cette propreté et ce soin minutieux qui sont indispensables si l'on veut avoir des produits de première qualité. Il serait facile de multiplier les exemples, et nos administrations, nos administrations communales en particulier, ne seraient pas exemptes de tout reproche.

Il serait intéressant de rechercher la cause de ce laisser aller malheureusement trop généralisé et qui se manifeste de manière si diverse : race un peu molle et timide, habitude d'indolence contractées dans une période où la concurrence n'existait guère, rupture depuis plusieurs siècles avec les affaires industrielles dans lesquelles nos ancêtres ont cependant brillamment réussi. Mais il est beaucoup plus important de chercher les moyens de combattre dans ses racines cette faiblesse, qui est trop souvent la cause de notre infériorité économique.

A cette lutte tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre canton, individus, familles, sociétés doivent collaborer. Le gouvernement sera au premier rang dans ce combat.

Mais c'est sur la jeunesse, plus que sur les adultes, qu'une action éducatrice pourra s'exercer. C'est par conséquent à l'école qu'incombe la tâche principale.

Je ne pense pas qu'il soit bien utile de faire sur cette question de longues

leçons théoriques. Vous parlerez, sans doute, à vos enfants de la situation sur laquelle je viens d'attirer votre attention, d'une manière appropriée aux différents âges et en illustrant vos paroles d'exemples qui, certes, ne vous manqueront pas. Mais vous aurez surtout la préoccupation constante, — préoccupation de tous les jours et de toutes les heures, — de donner à notre jeunesse des habitudes d'ordre, d'exactitude, de propreté, de constance dans l'effort, de travail bien fait. Vous serez vous-mêmes un exemple vivant de ces qualités en commençant votre classe à l'heure, en préparant minutieusement vos leçons, en corrigeant régulièrement les devoirs de vos élèves, en soignant votre tenue personnelle et votre langage. Vous veillerez à l'ordre parfait dans la maison d'école. Vous exigerez de vos enfants qu'ils arrivent en classe propres et vêtus sans négligence : le plus pauvre vêtement peut être convenable. Vous vous servirez de toutes vos leçons pour lutter contre le laisser aller. Travaillez et faites travailler en intensité plus qu'en durée. Exigez des réponses correctes, des phrases qui tiennent debout. Notre négligence dans le langage n'est malheureusement qu'une conséquence de notre tempérament mou, de notre paresse à penser et à nous exprimer exactement ; cette paresse est un obstacle au succès même de notre activité pratique, car pour agir avec fruit, il faut commencer par savoir clairement ce que l'on veut. Vous apporterez un soin particulier à la propreté et à la bonne apparence des devoirs écrits. Vous vous efforcerez d'ailleurs de favoriser l'initiative personnelle de vos enfants : l'éducation doit discipliner ; elle ne doit pas comprimer. Mais ce ne sont là que des exemples ; vous saurez sans doute trouver mille autres occasions d'aiguiller votre action éducatrice dans la direction que je vous indique.

La gymnastique elle-même pourra servir à cette éducation. Il y a entre la tenue du corps et la force d'âme une relation intime. Les exercices corporels bien compris et bien contrôlés redresseront le laisser aller physique, conséquence du laisser-aller moral, et donneront confiance en elle-même à une race trop timide.

Je veux enfin m'adresser spécialement aux institutrices et plus encore aux maîtresses ménagères. C'est dans les écoles de filles, — où l'on a encore trop souvent la tendance à exagérer l'importance du savoir livresque et de

LE DANGER!

Nos organisations Raiffeisenistes ne sont pas vues d'un œil favorable par tout le monde, et même ces Messieurs du Gouvernement ne sont pas toujours bienveillants à notre égard.

Mais ceci ne fera jamais sombrer nos organisations.

Leur perte ne peut être entraînée que de deux façons :

1. Par les Caisses elles-mêmes, en s'écartant des nobles principes fondamentaux qui sont à leur base et qui sont inspirés par les lois éternelles de l'amour chrétien de Dieu et du prochain.

2. Par la force brutale, comme la connaît la Russie bolchéviste, qui anéantit tous droits et qui étouffe toutes les initiatives privées.

J. TRABER,

pionnier raiffeiseniste suisse, 1928.

la mémoire, — que cette éducation devra être particulièrement poussée. Le rôle de la femme dans le problème qui nous préoccupe est considérable. L'influence du milieu est capitale : là où la femme aura un intérieur propre, bien ordonné, des enfants soignés, un ménage bien tenu, le père de famille et les grands fils seront bien près d'avoir les qualités d'ordre et de bonne tenue que nous voulons voir se généraliser.

Je considère cette tâche éducatrice comme un de mes plus grands devoirs à la Direction de l'Instruction publique. Je pense d'ailleurs à mon vénéré prédécesseur qui fut un exemple d'énergie et de travail. Plus que jamais l'instruction est nécessaire dans l'âpre concurrence du monde moderne, mais je place plus haut encore l'éducation. Lorsque je visiterai une école, — et je compte en visiter à l'improviste en dehors des examens, — je regarderai ce que vous avez fait de vos enfants, plus encore que ce que vous leur aurez appris.

Conservons jalousement à notre peuple ses belles qualités religieuses et morales ; cultivons-les, augmentons-les ; c'est là notre premier devoir. Mais rendons en même temps nos Fribourgeois plus assidus et plus exacts dans le travail, plus forts et, par conséquent, plus prospères. Dans cette tâche immense et qui demandera un long effort, je compte sur vous.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union

Chronique judiciaire

Cautionnement. Indication du maximum de la garantie.

A s'en tenir à la lettre de l'article 493 du code des obligations, l'acte de cautionnement doit indiquer un montant déterminé, soit un **chiffre** jusqu'à concurrence duquel la caution est tenue.

Cette interprétation littérale s'est révélée trop rigide et rigoureuse pour les besoins de la pratique et il est apparu qu'une exigence aussi formaliste dépasse le but de la prescription, qui est de protéger la caution contre les engagements inconsidérés. Il faut et il suffit que celle-ci puisse se rendre compte facilement et d'emblée de l'étendue de son obligation. Aussi la jurisprudence a-t-elle assoupli très tôt la condition énoncée à l'art. 493, L'arrêt Bülmann contre Bernet, du 14 avril 1916 (A. T. F. 42 II p. 152, consid. 3) pose en principe que, pour la validité de la garantie, il n'est pas nécessaire que le montant jusqu'à concurrence duquel la caution est tenue soit indiqué dans l'acte même de cautionnement et en chiffres ; il suffit que ce montant soit « déterminable » avec précision et **de plano** d'après les indications de l'acte de garantie et du titre de la dette principale, soit par un raisonnement logique, soit par une simple opération arithmétique, et cela déjà au moment où la caution prend son engagement. Ces principes juris-

prudentiels ont été maintenus dans une série d'arrêts.

Cette jurisprudence n'a pas échappé à la critique. Aussi le Tribunal fédéral a-t-il examiné à nouveau la question à propos de l'affaire Hollenweger contre Monnot, jugée le 12 juillet 1938 (A. T. F. 64 II p. 346). Il a reconnu que certains arrêts avaient affaibli outre mesure la prescription de forme de l'art. 493 et nuï de la sorte à la sécurité du droit, en suscitant de nombreux procès sur l'appréciation de la validité de tel ou tel cautionnement. En conséquence, et sans toutefois abandonner son interprétation dans ce qu'elle a de conforme à l'esprit de la loi, le juge déclare qu'il se montrera désormais plus strict dans l'appréciation de la forme de l'acte de cautionnement. Il ne suffit pas que l'étendue de la garantie soit déterminable d'emblée par la caution; il faut que le montant maximum lui soit indiqué d'une manière claire et directe (« der Betrag muss ihm deutlich und unmittelbar vor Augen geführt werden »). Le principe, c'est que l'acte de cautionnement fixe le chiffre maximum de la garantie. Si ce chiffre n'y figure pas, les éléments qui le composent doivent du moins être énoncés en chiffres. A l'indication dans l'acte de cautionnement équivalant la référence à l'acte d'engagement principal, pourvu qu'il y ait entre ces deux actes une connexité si étroite que l'un vienne tout naturellement compléter l'autre. Il en sera notamment ainsi lorsque l'engagement de la caution fait suite à celui du débiteur principal sur le même acte et que les deux textes considérés ensemble ne laissent aucun doute à la caution sur l'étendue de son obligation éventuelle. Mais l'arrêt du 12 juillet 1938 n'exige pas absolument la réunion des deux engagements dans le même document. Il réserve expressément la question du renvoi à un titre séparé constatant la dette principale.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Cinq mois se sont écoulés depuis le début des hostilités et rien ne fait encore prévoir l'étendue et l'issue que prendra la guerre. Pour l'instant les nations belligérantes restent sur leurs positions militaires et la lutte se confine dans les domaines maritime et économique. L'économie mondiale est entièrement sous le signe de la guerre et est dirigée surtout vers ces deux fins : l'armement

et l'approvisionnement en denrées alimentaires. Sous ce signe, des traités de commerce sont hâtivement conclus et partout la production est poussée au paroxysme. Il résulte de tout cela une vie économique extrêmement fiévreuse et instable. C'est la perpétuelle guerre des nerfs.

Comme tous les pays neutres limitrophes des nations belligérantes la Suisse subit fortement les contre-coups de la guerre. Ensuite des sages mesures de prévoyance prises en temps utiles et grâce à la compréhension et à la bonne volonté du public, l'adaptation au régime de l'économie de guerre s'est faite avec une étonnante rapidité et sans trop de difficultés. Grâce à sa solvabilité et au fait qu'elle ne connaît pas de restrictions en matière de circulation des capitaux, la Suisse reste un client très apprécié que l'on ménage. Le gros avantage pour notre pays est naturellement de pouvoir se ravitailler largement par le sud, par les ports de Gênes et de Marseille. En novembre les importations ont atteint le chiffre record de 227 millions de francs cependant que les exportations qui étaient descendues jusqu'à 55 millions durant le premier mois de guerre, remontaient à 104 millions de francs.

Le régime de guerre se manifeste davantage chez nous par l'augmentation du coût de la vie que par le rationnement. L'index du coût de l'existence a déjà monté de 137 à 142 depuis le début de la guerre. L'index des prix de gros présente aussi une forte courbe ascendante et passe de 107 à 123 points. Quant à l'index des prix des produits agricoles il enregistre aussi depuis le mois d'août une élévation importante de 121 à 132 points. La mobilisation et les travaux touchant à la défense nationale ont soulagé le marché du travail de telle façon qu'en décembre on ne comptait plus que 27.000 chômeurs soit donc 60.000 de moins qu'à la même époque de l'année précédente.

Si elle est certes loin d'être brillante, la situation financière de la Suisse est encore privilégiée comparativement à celle d'autres pays. Nous possédons une monnaie saine, des finances publiques bien ordonnées et nous conservons les possibilités de faire face aux charges nouvelles que nous imposent la mobilisation et les travaux de la défense nationale. On peut signaler même quelques lueurs réconfortantes : les régies fédérales (postes, télégraphes, téléphones) annoncent d'importants bonis d'ex-

ploitation, les recettes douanières seront considérables ensuite du rythme accéléré des importations au cours des derniers mois et, enfin, les chemins de fer fédéraux — cet éternel souci national — bouclent leurs comptes d'exploitation sans déficit. Nos C.F.F. profitent largement de la recrudescence du trafic-marchandises et des changements de route imposés dans les relations internationales. Mais ces quelques lueurs ne suffisent malheureusement pas à éclairer l'horizon. Il faudra que la Confédération se procure de nouvelles ressources pour couvrir les frais de mobilisation et le coût des travaux de défense nationale qui atteindront près de 2200 millions vers le milieu de cette année ainsi que pour combler le déficit supputé de 70 à 100 millions du ménage ordinaire de l'Etat. On prévoit de nouvelles charges fiscales, entr'autres : transformation de la contribution de crise en impôt de défense nationale duquel on escompte 100 millions, prélèvement sur les fortunes dont on attend 450 millions environ, impôt sur les bénéfices de guerre et taxe générale sur le chiffre d'affaires qui rapporteraient aussi, à eux-deux, une centaine de millions. L'addition qu'on présente ainsi au peuple suisse est lourde !

En dépit de la guerre qui sévit à nos portes le *marché monétaire suisse* conserve un calme tout à fait remarquable. Sa stabilité n'a même pas été touchée par les transactions extraordinaires et les gros mouvements de fonds qui se produisent toujours en fin d'année. Cette situation provient principalement de la présence d'importants capitaux rendus liquides en prévision de dépenses extraordinaires en corrélation avec la mobilisation et l'économie de guerre ainsi qu'au fait que la Confédération n'a pas eu besoin de recourir jusqu'ici à l'emprunt public. Cette état de chose ne se prolongera naturellement pas indéfiniment. L'ère des emprunts de mobilisation reviendra. S'il faut certes s'attendre à ce que le marché de l'argent soit mis plus fortement à contribution ces temps prochains nous ne croyons pas cependant que des perturbations importantes se présentent. Une tension immédiate n'est en effet guère à craindre puisque la Confédération vise à se procurer les capitaux qui lui sont nécessaires surtout par de nouveaux impôts. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale, qui étaient descendus au-dessous de 800 millions au tournant de l'année, ont remonté à 889 millions au 23 janvier. La circulation des billets de banque dé-

passé toujours les besoins normaux ; après avoir atteint le 30 décembre le point culminant de 2049 millions elle a toutefois diminué dès lors à 1917 millions. Les billets en circulation et engagements à vue de la Banque nationale sont couverts dans la proportion de 80 % par les réserves d'or. Par rapport à la période d'avant guerre cette relation n'a que faiblement fléchi.

Le *marché des capitaux* ne présente également rien de bien saillant ces derniers temps. La tendance reste relativement ferme. Sur la base de la cote en bourse les fonds publics à long terme, (où les risques de cours sont plus grands) rapportent actuellement 4 — 4 ½ %. Quant aux papiers-valeurs à terme plus court ils offrent un rendement de 3 ½ — 3 ¾ %. Les émissions qui interviennent actuellement montrent que la Confédération et les cantons devront compter dorénavant avec un taux de 4 % pour les emprunts à 10 ans et plus de terme qu'ils effectueront. Le Crédit foncier vaudois offre également un emprunt de conversion de 20 millions à 12 ans de terme, au taux de 4 % avec cours d'émission de 99 % plus le timbre. Contre obligations de caisse à 3 — 5 ans de terme les banques paient maintenant 3 ½ — 3 ¾ %. Pour l'harmoniser aussi aux nouvelles conditions du loyer de l'argent le taux de l'épargne sera majoré de ¼ % à 2 ¼ — 3 %. Les dépôts en compte courant à vue (qui étaient depuis longtemps sans intérêts) recevront dorénavant 1-2 %. Cette hausse générale des taux créanciers provoquera nécessairement, tôt ou tard, une élévation des taux débiteurs. La Banque cantonale de Bâle-Campagne vient déjà d'annoncer une hausse de ¼ % du taux hypothécaire, qui est porté ainsi de 3 ¾ à 4 % pour les créances de premier rang. Suivant cet exemple, et au fur et à mesure qu'augmentera le taux moyen qu'elles doivent payer aux déposants, les autres banques et crédits fonciers majoreront aussi successivement les conditions qu'elles appliquent à leurs débiteurs. Cette hausse du loyer de l'argent n'a rien d'alarmant pour l'instant. La Banque nationale veille à ce que des excès ne se présentent pas.

* * *

Les *Caisse Raiffeisen* peuvent adopter l'échelle de taux créanciers suivante :

Obligations : 3 ½ à 3 ¾ %, à 3, si possible à 4-5 ans de terme.

Caisse d'épargne : 2 ¼ - 3 % (au maximum).

Compte courant : 2 %.

La Caisse centrale paie actuellement 3 ¾ % pour les placements des Caisses à 3-5 ans de terme. Le taux du compte courant à vue est également majoré d'un quart % dès le 1^{er} janvier.

En ce qui concerne les *taux débiteurs*, une hausse d'un quart % au moins devra intervenir aussi soit immédiatement soit pour une date prochaine à déterminer selon les possibilités de la Caisse. Un taux supérieur de ¼ % aux anciennes conditions doit être d'ores et déjà appliqué pour les nouvelles affaires.

On devra prendre bien garde de maintenir une *marge toujours suffisante entre les taux créanciers et débiteurs* afin de réaliser le bénéfice qui est nécessaire pour la couverture des frais d'administration (les charges fiscales et sociales augmenteront fortement) ainsi que pour l'alimentation rationnelle des réserves.

Choses et autres

Imposition des banques pour les capitaux déposés auprès d'elles par le public.

Dans sa session de novembre 1939, le Grand Conseil du canton de St-Gall a institué un impôt spécial que devront payer dorénavant les banques sur les capitaux qui leur sont confiés par le public (obligations, dépôts d'épargne, comptes de dépôts, comptes courants, etc.). Le taux de cet impôt est de 50 cts par mille francs de capital. Cet impôt serait perçu donc pratiquement sur le total du passif du bilan sous déduction des crédits bancaires et des fonds propres, ces derniers étant déjà imposés séparément.

Le canton d'Argovie connaît déjà un impôt analogue depuis 1910. L'association des banques st-galloises a déposé un recours de droit public au Tribunal fédéral en alléguant que le principe de cette imposition est contraire à la constitution.

* * *

Les Caisses Raiffeisen sous le régime hitlérien.

Par arrêté du 12 décembre 1939, le Conseil de défense nationale du Reich a conféré de nouvelles et très étendues compétences au Führer de l'économie publique pour commander et diriger les Caisses d'épargne et de crédit. Ce Führer, en l'occurrence le maréchal Göring, peut, par simple décision et sans qu'il soit tenu d'observer le droit en vigueur, fonder de nouvelles Caisses, en suppri-

mer, ordonner des fusions ou des réorganisation, modifier les statuts, etc.

Les mauvais payeurs.

Il y en a même dans le nouveau monde ! C'est ainsi que le Bulletin des Caisses rurales du Canada invite les membres des comités et les caissiers à faire au début de l'année une révision très approfondie des prêts et crédits et de s'occuper tout spécialement des débiteurs en souffrance dans les paiements. Il donne à cette occasion la caractéristique et très juste définition suivante des arriérés :

Les arriérés sont...

le tracasserie perpétuelle des caissiers, l'ennui continu des comités, un danger pour les créanciers, un péril pour les cautions, un mauvais service rendu à l'emprunteur.

* * *

La liquidité dans l'antiquité.

L'Angleterre dépense pour la guerre en moyenne six millions de livres par jour. Elle a des ressources immenses à sa disposition, chez elle et dans son Empire, et l'on sait qu'elle et la France ont, en or, en dollars et en valeurs américaines, directement négociables ou non, plus d'un milliard et demi de livres aux Etats-Unis et au Canada. Elle n'a cependant pas les disponibilités immédiates du Roi David, fait remarquer un correspondant du «Journal de Genève». En effet, d'après la Bible (Paralipomènes, chap. XXII, 14 et chap. XXIX, 4) il possédait 103,000 talents d'or et 1,007,000 talents d'argent, c'est-à-dire l'équivalent, en métal fin d'aujourd'hui de 1,208,215,000 livres, ce qui, en pouvoir d'achat, représenterait l'astronomique total de 24,164,280,000 (21 milliards 400 millions de francs suisses). De quoi permettre à la Grande-Bretagne de soutenir, à sa cadence actuelle, l'état de guerre pendant 11 ans.

Nouvelles des Caisses

BOECOURT (Jura bernois)

Bouclés au soir du 4 janvier, contrôlés par les deux comités le 6, puis remis à l'Union suisse, nos comptes annuels ont pu être présentés à l'assemblée générale le dimanche 14. Cette manière de dresser les comptes avec une telle célérité est de *tradition* chez nous depuis l'entrée en fonction du caissier actuel. Elle fait excellente impression.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue aux sociétaires qui, par leur belle participation, — 65 sont présents sur 72 — ont voulu apporter leurs marques d'encouragements aux organes dirigeants de l'association. Le secrétaire M. Louis Schaffner donne lecture du procès-

verbal qui est écouté avec grande attention car il est le reportage fidèle de la dernière assemblée générale.

Dans un substantiel rapport, le président du comité de direction, M. Jules Rosé, fait ressortir l'activité et le développement de la caisse au cours du dernier exercice. Si l'année a été désastreuse pour le paysan à cause du mauvais temps et de la guerre, elle n'a jamais été meilleure pour notre caisse. C'est dans les temps d'incertitude que l'esprit raiffeiseniste trouve son plein épanouissement. Cette constatation est d'ailleurs confirmée par le rapport de revision reçu en termes élogieux.

D'une manière simple et explicite, le caissier M. Géo Froidevaux, instituteur, fait parler le langage des chiffres. Il commente brièvement chaque poste, faisant ressortir les données intéressantes.

Le mouvement général avec 600 opérations accuse un total de fr. 262.750.— en augmentation de fr. 8.000.— sur l'année précédente. Le bilan atteint la somme de fr. 153.000.—. Le bénéfice net de l'année se monte à fr. 705.— et le fonds de réserve à fr. 4806.—. Il a été accordé des prêts pour fr. 35.000.—, dont 18.000.— garantis par hypothèques. Il est à remarquer que, s'il y a quelques 6 ou 7 ans, tous les prêts, sauf un, étaient garantis par cautionnements, plus de la moitié du total l'est aujourd'hui par le nantissement de cédulas hypothécaires ou de valeurs de premier choix.

Le nombre des sociétaires s'est accru de 6 pendant l'année écoulée, de 15 depuis 2 ans. Malgré la misère des temps, l'énerverment causé par la guerre, il y a augmentation très sensible dans les postes. Ni lors de la mobilisation de mars 1939, ni lors de la déclaration de guerre, il n'a été fait de prélèvements injustifiés. Pendant l'absence assez prolongée du caissier mobilisé avec la couverture frontrière, la caisse n'a pas ralenti son activité. La caissière remplaçante s'est acquittée de sa tâche à la satisfaction de tous.

On aurait pu craindre que certains débiteurs eussent pris comme prétexte les difficultés financières inhérentes aux temps troublés pour s'autoriser à négliger leur devoir. Il n'en est heureusement rien jusqu'à ce jour. *Le paiement des intérêts et amortissements se fait normalement* et le caissier saisit l'occasion pour faire appel à l'esprit de discipline de chacun. Chaque raiffeiseniste doit remplir sa tâche consciencieusement, qu'il soit sous les armes ou dans son foyer. Il doit être l'exemple du bon patriote. Une Caisse Raiffeisen travaillant à l'arrière dans le plus grand calme, avec sang-froid, est un élément de confiance et contribue à maintenir très haut le moral de l'Armée qui veille à nos frontières.

Le président du comité de surveillance, M. Joseph Wiser, se félicite du résultat obtenu et de l'excellente collaboration qui existe, d'une part, entre les deux comités qui travaillent presque toujours en commun et, d'autre part, avec le caissier qui se met si gracieusement à la disposition de tous et qui tient constamment les comités au courant des moindres affaires de la caisse. A l'occasion des revisions et pointages des livres, la comptabilité a été trouvée en ordre parfait. Comme conclusion,

le président du comité de surveillance propose à l'assemblée de voter des remerciements et des félicitations au comité de direction et au caissier, puis d'approuver les comptes du 17^{me} exercice. Cette proposition est votée à l'unanimité et avec tout l'enthousiasme exprimant la reconnaissance des sociétaires.

La séance est close par la distribution de l'intérêt à 5 % des parts sociales et par un hommage de fière admiration rendu à nos amis raiffeisenistes de Finlande qui soutiennent héroïquement un combat inégal contre les forces de destruction. Qu'avec l'aide de la divine Providence, ce valeureux pays soit bientôt délivré de l'attaque des forces barbares. Nous unissons notre patrie dans un même sentiment et souhaitons qu'elle continue à être un flambeau de lumière et de paix. Qu'elle soit surtout préservée du fléau de l'incendie européen.

Belle et bonne journée qui a pu nous convaincre du rôle éducatif et social que peut jouer, dans une communauté rurale, une Caisse Raiffeisen bien administrée.

Gx.

VEYRIER (Genève).

La Caisse Raiffeisen de Veyrier a tenu son assemblée générale le 19 janvier déjà, les dirigeants ayant estimé qu'il était préférable de le faire rapidement, alors que bon nombre de sociétaires sont temporairement libérés du service militaire.

Malgré l'absence de quelques mobilisés et malgré aussi le froid très vif qui retient chez eux quelques membres éloignés du chef-lieu, l'assemblée fut bien fréquentée.

Après la lecture d'un procès-verbal très complet de l'assemblée de l'an dernier, présenté par le secrétaire, M. Ed. Babel, le président du Comité de Direction, M. Ferdinand Gaillard donne connaissance du rapport d'activité de la caisse au cours de l'exercice 1939, le 5^{me} depuis la fondation. Les circonstances ont été nettement défavorables : les conditions atmosphériques ont été néfastes pour l'agriculture ; la guerre, qui a entraîné la mobilisation générale en Suisse, a bouleversé la vie économique du pays. Malgré cela, la caisse de Veyrier enregistre des résultats très encourageants. Evidemment le bilan n'accuse plus une augmentation considérable comme les années précédentes et on peut penser que les circonstances ont amené prématurément la caisse à son plafond. Cependant le bilan passe de fr. 203.077.— à fr. 206.514.—, en augmentation de fr. 3500.— ce qui est tout de même un beau résultat. Le nombre des membres est resté à 32, car 3 nouvelles adhésions n'ont fait que combler les vides causés par la mort et des départs. Les taux d'intérêts ont été particulièrement bas en 1939 ; les débiteurs en ont profité et malgré la hausse du loyer de l'argent qui a obligé à relever les taux créanciers d' $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ % pour 1940, nous voulons continuer encore un certain temps à faire bénéficier nos débiteurs des anciens taux. Cette

mesure est justifiée par le résultat brillant de l'exercice. En effet, grâce à une administration très économe et par le fait que nous avons complètement amorti l'an dernier déjà, tous les frais de constitution et d'achat de matériel, le bénéfice net se monte à fr. 1172.—, qui vont aux réserves, et celles-ci atteignent ainsi déjà après 5 ans la jolie somme de fr. 2919.—

Ces résultats sont encourageants et permettent d'espérer que la Caisse traversera victorieusement cette difficile période de guerre et cela ne manquera pas d'accuser son succès futur, lorsque des jours plus sereins reviendront.

La caisse avait reçu la visite à l'improviste du reviseur de l'Union quatre jours auparavant et le rapport officiel de revision ne pouvait être établi à ce moment. Cependant les dirigeants de l'Union voulurent bien adresser au comité une première appréciation sur la situation de la caisse, qui fut lue par le président. Cette lettre, très élogieuse pour les dirigeants de notre caisse fut écoutée avec intérêt, car nos sociétaires, profanes en la matière sont heureux d'avoir une appréciation professionnelle qui est pour eux une garantie de bonne gestion de notre petite banque.

Le Caissier, Dr G. Genêt, donna quelques précisions sur les chiffres des comptes et bilan qui avaient d'ailleurs été polygraphiés et envoyés à tous les sociétaires.

Le mouvement a été de plus de fr. 360.000.—, le nombre des opérations 417.

Les carnets d'épargne sont au nombre de 82, en augmentation de 10 et les dépôts y atteignent fr. 132.158.— soit une augmentation de fr. 12.000.—. Les comptes courants créanciers sont à peu près stables, tandis que les comptes courants débiteurs ont passé de fr. 15.000 en 1938 à fr. 70.000.— en 1939. Les obligations sont en recul de fr. 12.500.—.

Sur les quelque fr. 250.000 de dépôts confiés, 145.000.— sont placés chez nos membres, et le reste est en compte-courant à vue à l'Union (fr. 52.364.—) ce qui nous assure une bonne liquidité.

M. le Conseiller National Gottret, président du Conseil de Surveillance, dans son rapport, souligne la bonne marche de la caisse. Il note que cette année il n'y a naturellement pas de perte à déplorer, mais aussi que *tous les intérêts débiteurs ont été payés, ainsi que les amortissements prévus ; rien n'est resté en souffrance*. Il remercie spécialement les membres du comité pour leur dévouement et plus particulièrement le caissier, cheville ouvrière de la caisse. L'assemblée unanime approuve ces rapports et la gestion des conseils. Une intéressante discussion à laquelle plusieurs membres prirent part, précéda l'appel, (qui révéla que les $\frac{2}{3}$ des sociétaires étaient présents), et le paiement toujours bienvenu de l'intérêt de la part sociale. Ainsi, malgré les temps troublés, le mouvement raiffeiseniste continue son activité utile et bien-faisante dans la commune de Veyrier.

G.

Les nouvelles caisses Raiffeisen suisses



Buchberg (Schaffhouse)

Cet important village de 500 habitants, sur les flancs ensoleillés du Buchberg, possède depuis 1870 une Caisse d'épargne par actions. Dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences du code des obligations révisé cette Caisse doit procéder à sa liquidation, 50 citoyens prennent l'initiative de fonder une Caisse Raiffeisen pour ne pas priver le village de son établissement local d'épargne et de crédit. L'assemblée constitutive a lieu le 12 novembre et le 1er décembre la Caisse commença déjà son activité.

Elle entre dans l'Union comme 666^{me} Caisse affiliée.



Römerswil (Lucerne)

Beau village de l'Entlebuch, 600 habitants. En juillet dernier quelques citoyens prennent l'initiative de convoquer une réunion publique où M. le Dr Stadelmann, d'Escholzmatt, expose le but, l'organisation et le fonctionnement pratique de la Caisse Raiffeisen. La population s'enthousiasme pour l'idée, 62 citoyens donnent spontanément leur adhésion. L'assemblée constitutive a lieu le 27 novembre. La Caisse reçoit immédiatement du Bureau central tout le matériel nécessaire à la mise en activité qui a lieu déjà le 1er décembre.

C'est la 667^{me} et la benjamine des Caisses Raiffeisen suisses.

Interdiction de publier dorénavant les rapports de revision

Il était d'usage courant jusqu'ici que les banques reproduisent dans leurs rapports ou publications annuelles un rapport sommaire de revision de l'instance fiduciaire chargée de la revision professionnelle conformément à la loi fédérale sur les banques.

Nombre de nos Caisses Raiffeisen procédaient aussi de cette façon et reproduisaient un extrait du rapport de revision de l'Union en quatrième page des comptes et bilan qu'elles font imprimer pour la convocation à l'assemblée générale.

Ce procédé n'est maintenant plus admis.

La Commission fédérale des banques vient d'interdire formellement la publication complète ou même seulement partielle des rapports de revision de l'instance professionnelle. Par circulaire du 15 décembre 1939, les Sociétés de revision ont été invitées à veiller à ce que les instituts qu'elles révisent se conforment dorénavant strictement à cette décision.

En conséquence, les Caisses Raiffeisen qui le faisaient jusqu'ici ne pourront dorénavant plus reproduire un extrait du rapport de revision de l'Union lors de la publication de leurs comp-

tes et bilan ou dans les circulaires de propagande qu'elles adressent à leurs membres et au public.

Les Caisses qui le désirent sont autorisées à se référer à cette décision de la Commission fédérale des banques et à mentionner dans leurs rapports imprimés que c'est ensuite de cette disposition générale que la publication des conclusions de l'instance de revision professionnelle n'intervient plus comme par le passé.

Il est admis également que les instituts indiquent dans leurs publications qu'ils ont subi la revision professionnelle prévue par la loi sur les banques et qu'un rapport de cette inspection leur a été remis.

Par contre, les rapporteurs des comités de direction ou de surveillance peuvent parfaitement, dans les rapports qu'ils présentent le jour de l'assemblée générale, se référer à la revision professionnelle et donner connaissance aux sociétaires des conclusions du rapport de revision remis par l'Union.

D'aucuns regretteront certainement cette décision de la Commission fédérale des banques. Nous étions également de ceux qui considéraient que la publication du rapport de l'instance de revision neutre contribuait à donner de l'objectivité à la propagande et à la réclame.

Il va sans dire qu'ensuite de cette dé-

cision la publication du rapport sommaire de revision de la société fiduciaire ne se fera également plus à l'avenir dans les rapports annuels de l'Union.

Correspondance

M. A. R.

L'abonnement au « Messenger » est un excellent moyen de propagande pour chaque Caisse.

Selon désir, nous servirons dorénavant l'abonnement au « Messenger Raiffeisen » à tous vos sociétaires. A part les exemplaires obligatoires l'abonnement a lieu au prix de faveur des abonnements collectifs.

L'abonnement de tous les sociétaires et, éventuellement aussi, de quelques autres personnes qui s'intéressent spécialement à la Caisse ou qui seraient susceptibles de le faire encore constitue toujours un *excellent et efficace moyen de propagande*. Par la lecture de notre petit journal, l'abonné entre en contact permanent et étroit avec le mouvement raiffeiseniste. Il apprend ainsi à bien connaître les principes sur lesquels sont fondées les Caisses Raiffeisen, les buts qu'elles poursuivent et les résultats qu'elles obtiennent. Il comprend ainsi mieux ce que veut la Caisse Raiffeisen de son village et tout naturellement il lui témoignera plus d'intérêt, de confiance et d'appui effectif. Et venant chaque mois attirer l'attention des sociétaires et de leur famille sur la Caisse Raiffeisen, le Messenger accomplira une réclame neutre et discrète pour chaque caisse locale souvent beaucoup plus efficace que toutes les annonces dans les journaux et autres réclames coûteuses.

En réponse à votre demande nous vous informons que dans la règle l'abonnement est servi aux frais de la Caisse.

D'autres Caisses procèdent également de la façon suivante: elles paient un intérêt limité à la part d'affaires (par ex. 3 ou 4 %) et offrent en plus l'abonnement gratuit au « Messager ». Cette manière de faire peut être recommandée; le coût de l'abonnement est supporté ainsi en partie par le sociétaire.

M. P. L. à S.

Vous avez parfaitement raison. Bien des doutes n'existeraient jamais, si seulement les membres des comités se donnaient la peine de lire souvent voire d'étudier soigneusement les statuts de leur Caisse.

Mais voilà! Certains croient... à la science infuse. Ils ont entendu lire ces statuts lors de la fondation de leur Caisse, et ils s'imaginent les avoir compris pour... jusqu'à la fin des temps.

Et le Guide à l'usage des membres de comités de la Caisse Raiffeisen. Il existe aussi. Chaque membre en a touché un exemplaire. Ce Guide gagnerait aussi à être étudié plus souvent.

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de l'exercice écoulé doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard.

Les Caisses qui auraient des difficultés à terminer pour cette date sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

* * *

Dès les premiers jours de janvier les comptes annuels ont commencé à affluer à l'Union.

Au 31 janvier 255 Caisses nous les avaient déjà remis, approuvés par les comités et prêts à être présentés à l'assemblée générale.

D'une manière générale de réjouissants progrès ont été encore réalisés. En effet, la plupart des Caisses n'ont pas seulement maintenu leurs positions mais encore enregistré des augmentations importantes des dépôts confiés.

Les nombreux témoignages de sympathie qui nous sont parvenus de la Suisse entière à l'occasion du décès de

M. le Dr. F. J. STADELMANN

Président du Conseil de surveillance de l'Union

ont montré la haute estime et l'affection dont le défunt était l'objet au sein de la communauté raiffeiseniste suisse.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont pris part à notre grand deuil.

M. le Dr. Stadelmann a rendu à la cause raiffeiseniste suisse de très éminents services et nous garderons tous à sa mémoire un pieux souvenir.

Comités et Direction
de l'Union Suisse des Caisses
de Crédit Mutuel.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen) St-Gall

ACTIF

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1939

PASSIF

Caisse :	Fr.	ct.		Fr.	ct.
a) Espèces	1.305.839,89		Engagements en banque à vue	722.524,27	
b) Virements B.N.S.	3.026.130,92		Engagements des Caisses affiliées		
c) Chèques postaux	530.933,49	4.862.904,30	a) à vue	25.119.308,40	
Coupons		3.618,80	b) à terme	29.519.004,06	54.638.312,46
Banques :			Autres créanciers à vue	4.009.709,83	
a) Avoirs à vue	858.913,45		Caisse d'épargne	3.679.877,05	
b) Autres avoirs	2.439.495,—	3.298.408,45	Comptes de dépôts	2.957.361,—	
Portefeuille des effets		3.839.634,75	Obligations	4.839.800,—	
Comptes courants débiteurs :			Emprunts auprès de la Centrale		
a) Caisses affiliées	3.935.653,20		d'émission de lettres de gage	500.000,—	
b) Autres comptes courants débiteurs gagés			Chèques et dispositions à court terme	185.420,05	
(dont garantis par créances hypoth. fr. 299.748,50)	1.941.449,30		Autres postes du passif :		
Avances et prêts à terme gagés			a) coupons d'obligations)	29.881,30	
(dont gar. par créances hypoth. Fr. 356.371,15)	2.199.506,80		b) Int. parts d'affaires	165.000,—	
Avances en comptes courants et			c) Report bénéfice	15.325,87	210.207,17
prêts aux communes	5.363.552,10		Fonds propres :		
Placements hypothécaires	23.603.290,28		a) Parts sociales versées	3.320.000,—*)	
Fonds publics et titres	27.065.192,85		b) Réserves	1.230.000,—	4.550.000,—
Immeuble (Bâtiment de l'Union, estimation)		180.000,—			
fiscale fr. 368.400,—					
Autres postes de l'actif (mobiliier, etc.)		1.—			
		76 293 211,83			76.293.211,83

*) avec Fr. 666.000,— capital social encore exigible et Fr. 3.986.000,— garantie selon art. 12 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital social total de garantie s'élève à Fr. 9.202.000,—

Répartition du bénéfice disponible

Intérêt aux parts sociales (5 % de Fr. 3.300.000,—*)	Fr. 165.000,—
Versement au fond de réserves	» 100.000,—
Report à compte nouveau	» 15.325,87
	Fr. 280.325,87

*) Les autres Fr. 20.000,— de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1939 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.